

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Charles HAGLER

Un cas de conscience / Ch St-  
Maurice

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1907, tome 9, p. 240-243

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

## **Un cas de conscience**

L'apparition du Syllabus vient à nouveau d'attirer l'attention du monde savant sur M. l'abbé Loisy, qui se trouve particulièrement atteint par les décrets de Pie X.

D'abord professeur à l'Institut catholique de Paris, puis à la Sorbonne, l'abbé Loisy est un prêtre de haute valeur, de vie discrète et digne, adonné aux études théologiques, mais dont les travaux sur la Bible, l'Évangile, le Christianisme et les Dogmes, ont été condamnés par Rome.

Cette condamnation avait fait du bruit, puis le bruit s'était apaisé, l'abbé Loisy s'étant incliné tout en recommandant ses travaux.

On dit aujourd'hui que ces travaux se trouvent frappés, avant d'être connus du public, par le décret *Lamentable*, et cette sensationnelle nouvelle poussa une seconde fois les journalistes chez le théologien visé. L'abbé Loisy les a reçus avec réserve, les a priés de le laisser avec sa conscience, et, finalement, quoiqu'avec une mélancolie où perçait peut-être un peu d'orgueil résigné, leur a déclaré qu'il soumettait tous ses travaux futurs aux jugements de son Église qu'il ne voulait pas quitter.

Une des prétentions les plus insupportables de *l'esprit moderne* est de vouloir toujours se mêler de tout ce qui ne vous regarde pas, et d'intervenir, à tort et à travers, en dehors de toute compétence et de tout bon sens, dans les questions où l'on n'est pas qualifié.

Quoiqu'il en soit, nous n'avons, en présence d'un cas de conscience, comme celui de l'abbé Loisy, qu'à constater une chose, c'est qu'il va et veut rester dans l'Église. Sans toutefois le juger, et tout en respectant le secret de sa conscience, il est peut-être permis de s'imaginer qu'un prêtre tel que lui ne doit pas tenir à endosser la redingote du défroncé, à en coiffer le melon ou le haut-forme, et à finir, sous l'une de ces deux figures, dans la compagnie de ces ex-abbés qui jouent aux dominos dans les brasseries, quand ils ont des goûts simples ou qui vont applaudir des pièces de théâtre, quand ils se sentent des goûts mondains. Même en n'étant pas, sur tous les points, absolument de leur

opinion, l'abbé Loisy doit préférer, quand même, être avec Pascal et Bossuet.

C'est un sort bien tristement mystérieux, en effet, que celui des prêtres et parfois des simples diacres qui cessent ou croient pouvoir cesser de l'être.

Personne n'a moins eu à souffrir de s'être défroqué que certains hommes de la Révolution française. Fouché est mort duc d'Otrante, s'est rallié fructueusement à tous les régimes.

Et pourtant !

Que pensaient et que disaient de Fouché les souverains qui l'employaient !

Quelle odeur morale, même au temps de sa puissance la plus solide, répandait autour de lui, ce puissant de l'Etat ? Qui sait si les garçons de bureau chargés de son service ne se seraient pas révoltés à la seule idée qu'on les supposât capables de souhaiter d'être ce qu'il était au prix des honneurs qui payaient ses services.

Dieu merci, la Suisse moderne, en dépit de la diversité de ses cultes, ignore à peu près le type du défroqué. Notre sol semble en réalité assez réfractaire à la culture de l'apostasie.

On pourrait, il est vrai, rappeler ici le nom de ce malheureux égaré auquel le Ciel avait prodigué les dons les plus précieux et dont la magnifique éloquence rendit un moment à la chaire de Notre-Dame de Paris l'éblouissant éclat qu'elle avait connu du temps de Lacordaire. Toutefois, ce cas demeure exceptionnel parmi nous et Loyson, qui n'était point des nôtres par la naissance, ne fit que bénéficier de certaines circonstances toutes momentanées dans l'histoire et la politique genevoises.

Mais du fondateur quel terrible exemple encore que celui des Vieux-Catholiques ! A méditer les leçons qui se dégagent de pareille existence comme à considérer la destinée

et la déchéance d'un Lamennais, ne devient-il pas évident qu'il est des châtimens qui ne sauraient attendre l'éternité ?

**CH. SAINT-MAURICE.**